

Le Bulletin

N°1



DETTWILLER
ROSENWILLER

Mars
2023



Bulletin Municipal N°1

Printemps

Les temps forts



Voeux du maire (15/01/2023)



Réunion centrale villageoise (01/02/2023)



Escape game (20/01/2023)



Escape game (20/01/2023)



Bébé lecteur (18/01/2023)



Marche de nuit (04/02/2023)



Dett_Flipp (28-29/01/2023)



Champion de lecture CM2 (19/01/2023)



Carnaval de La Liberté (26/02/2023)



Carnaval de La Liberté (26/02/2023)

Le Bulletin SOMMAIRE

Temps forts	p.3
Vie communale	p.4-11
Environnement	p.12
Éducation	p.13
Solidarité	p.14-15
Évènements	p.16-18
Vie associative	p.18-23
Agenda	p.24

MAIRIE DE DETTWILLER

23 rue de la Gare - 67490 DETTWILLER
Tél. 03 88 91 40 21 - Mail : info@dettwiller.fr
Site internet : www.dettwiller.fr
Facebook : @MairiedeDettwiller

HORAIRE DE LA MAIRIE :

Lundi, mardi et vendredi
de 9h à 12h et de 16h à 18h.
Mercredi de 8h à 12h et de 16h à 18h.
Fermé le jeudi.

PERMANENCE DES ADJOINTS :

Samedi matin de 10h à 12h
sur rendez-vous.

Bulletin communal trimestriel : Mars 2023

Date de publication : 15 Mars 2023

Directeur de publication : M. Claude ZIMMERMANN, Maire

Photo de couverture : Christian Jean Ernest ROBACH

Publication : Commission communication. Conception, impression : Imprimerie Cathal, HOCHFELDEN

Dépôt légal : Mars 2023. Par respect pour l'environnement, ce document est imprimé sur du papier sans chlore PEFC

Malgré tous les soins apportés à la réalisation de ce bulletin, des erreurs ne peuvent être exclues.

SÉANCE DU 02 NOVEMBRE 2022

AFFAIRES GÉNÉRALES

Adhésion au projet d'achat groupé mené par la Communauté de Communes du Pays de Saverne

Depuis le 1^{er} janvier 2022, tous les Établissements Recevant du Public (ERP) de catégorie 5 sont concernés par la pose obligatoire d'un défibrillateur. La Communauté de Communes du Pays de Saverne organise auprès des communes un achat groupé auprès de son fournisseur HR PRÉVENTION. L'objectif est d'obtenir l'adhésion du plus grand nombre de communes possible, afin de peser efficacement sur le coût mais également sur les contrats d'entretien.

Le Conseil Municipal

- APPROUVE l'adhésion de la commune au projet d'achat groupé mené par la Communauté de Communes du Pays de Saverne.

DOMAINE ET PATRIMOINE

Approbation de l'avenant modificatif n°1 fixant le montant prévisionnel des travaux et le forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre pour la restructuration du complexe Sportif

Lors de la phase de validation de l'Avant-Projet, le montant prévisionnel des travaux a été chiffré à 4 663 338,00€ HT par le maître d'œuvre ; l'enveloppe initiale affectée aux travaux lors de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre était quant à elle initialement de 2 800 000€ HT. Le budget prévisionnel des travaux a donc subi une évolution à la hausse de 67%, évolution due à la confirmation de certaines options restées vagues au stade du programme initial en 2019, et à l'affinement du programme jusqu'à la phase d'avant-projet validée par le Conseil Municipal en janvier 2022. Suite à l'engagement du maître d'œuvre pour la suite des études sur ce montant des travaux, le forfait définitif de rémunération a été fixé à 493 046,36€ HT pour la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de restructuration et d'extension du complexe Sportif. Cela représente un montant supplémentaire de 180 496,36€ HT pour l'avenant modificatif n°1, déduction faite du forfait provisoire déjà signé (forfait provisoire d'un montant de 312 550,00€ HT dans le marché initial attribué le 28 août 2019).

Le Conseil Municipal

- VALIDE l'avenant n°1 fixant le coût prévisionnel des travaux à 4 663 338,00€ HT et le forfait de rémunération définitive du maître d'œuvre au montant de 493 046,36€ HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant modificatif n°1 au mandataire représentant du groupement DE CRECY, d'un montant de 180 496,36 € HT. Le montant de la mission de maîtrise d'œuvre est donc porté de 312 550,00€ HT à 493 046,36€ HT.

Modification de la dénomination d'une rue et de sa numérotation

Suite à l'implantation de deux constructions entre les numéros 1 et 1a de la rue Principale et vu que la numérotation pose également problème du côté pair, il y a lieu d'attribuer une nouvelle dénomination et une nouvelle numérotation à cette portion de rue. Pour identifier ce tronçon de rue, il est proposé de retenir la dénomination « Rue du Ried »

Le Conseil Municipal

- VALIDE l'attribution de la dénomination « Rue du Ried » à cette voie communale.

Représentation au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale « Saverne Cultures et Loisirs »

Le Conseil Municipal

- AUTORISE, Monsieur Julien Pueyo à assurer la vice-présidence du conseil d'administration au nom de la collectivité, dans le cas où le Conseil d'Administration désigne la commune de Dettwiller à cette fonction.

Installation de l'antenne-relais TDF : signature du bail

Il est aujourd'hui proposé de répondre à la demande de l'opérateur d'engager un bail, qui sera conclu pour une durée de vingt mois à compter de sa date de signature par les parties. Il est proposé de mettre à la disposition de TDF un terrain d'une contenance de 99 m², sur la parcelle de terrain figurant au cadastre, au lieu-dit « Herrenberg » section 68, n°38 d'une superficie globale de 3 194 m². Il est consenti et accepté moyennant le versement d'un loyer annuel d'un montant de 3 000,00€ net.

Le Conseil Municipal

- AUTORISE Monsieur le Maire, à cette renégociation, à signer ce bail liant la commune et la société TDF.

Le procès verbal intégral de la réunion du conseil municipal est consultable sur le site de la commune: www.dettwiller.fr

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2022

AFFAIRES GÉNÉRALES

Attribution des subventions annuelles aux associations

Le Conseil Municipal

- APPROUVE le versement des subventions aux associations tel que proposé par la Commission des Finances.

Versement de subventions des paroisses à la commune

Dans le cadre d'un programme de réfection de l'Église, la commune a avancé l'intégralité des frais, à savoir la somme de 385 394,96€ HT. Selon l'engagement tripartite, il est proposé de demander le remboursement d'un montant de 150 527,75€ aux paroisses. La part à rembourser par la paroisse protestante s'élève à 36 524,00€, tandis que la part à rembourser par la paroisse catholique s'élève à 114 003,75€. La paroisse protestante remboursera dans l'immédiat l'intégralité de sa part, tandis que la paroisse catholique versera d'abord la somme de 90 003,75€. Le remboursement de la somme restante (24 000,00€) sera échelonné sur dix ans, sans intérêts.

Le Conseil Municipal

- APPROUVE le versement immédiat par les paroisses de la somme de 126 527,75€, mais également le remboursement par la paroisse catholique du delta de 24 000,00€, échelonné sur 10 ans et sans intérêts.

URBANISME

Tableau de classement des voies communales - année 2022

Le Conseil Municipal

- APPROUVE le nouveau tableau de classement, dont le linéaire s'établit à 12 612 mètres linéaires de voies publiques dont 1 033 ml à caractère de chemin et 11 579 ml à caractère de rue ; la surface totale des places étant de 9 526 m².

RESSOURCES HUMAINES

Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement, le

nouveau RIFSEEP mis en place pour la Fonction Publique de l'État est transposable à la Fonction Publique Territoriale. Il se compose de deux parts :

- Une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- Un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

La collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et instaurer le RIFSEEP.

En vue de la conception de ce dispositif et de sa mise en place pour les agents de la commune, le cabinet EPISTEME Conseil a été missionné pour accompagner la commune dans ce travail. Le projet et l'architecture proposée du RIFSEEP ont fait l'objet, le mercredi 23 novembre 2022, d'une présentation par le cabinet EPISTEME Conseil aux agents de la commune puis aux conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal

- INSTAURE l'Indemnité de Fonction, Sujétions et Expertise (IFSE),
- INSTAURE le Complément Indemnitaire Annuel (CIA),
- AUTORISE l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des principes définis,
- AUTORISE l'autorité territoriale à moduler les primes au vu de l'absentéisme, selon les modalités prévues,
- AUTORISE l'autorité territoriale à prévoir et inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.

DOMAINE ET PATRIMOINE

Projet d'autoconsommation collective: augmentation de la participation de la commune

Par délibération en date du 09 mai 2022, le Conseil Municipal a adhéré à la démarche initiée par la SAS Centrales Villageoises du Pays de Saverne dans le but de développer les énergies renouvelables sur le territoire, à travers la mise à disposition par les collectivités de toitures de bâtiments communaux. Il est proposé au Conseil Municipal que la commune se porte acquéreur de cinquante actions, ce qui équivaut à 5 000,00€. Ces cinquante actions sont bloquées pendant cinq ans. Il s'agit d'un investissement pour une durée minimum de cinq ans.

Le Conseil Municipal

- APPROUVE la souscription de la commune au capital de la SAS Centrales Villageoises du Pays de Saverne à hauteur de 50 actions d'une valeur nominale de 100,00€ chacune et donc pour un montant total de 5 000,00€, afin qu'elle soit représentée au conseil d'administration,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bulletin de souscription d'action pour les personnes morales au capital de la SAS Centrales Villageoises du Pays de Saverne.

SÉANCE DU 11 JANVIER 2023

ATTRIBUTION DE MARCHÉS PUBLICS

Attribution du marché public du cimetière municipal

Dans le cadre de la procédure de consultation des entreprises pour le marché de travaux d'aménagement du cimetière municipal, une consultation a été lancée via la plateforme Alsace Marchés Publics. Les prestations attendues et inscrites au cahier des charges étaient la création d'un columbarium, la création d'un jardin du souvenir, ainsi que la mise en place d'un ossuaire enfoui. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'attribution de ce marché à procédure adaptée à la société GRANIMOND, pour un montant de 32 000,00€ HT.

Attribution des marchés publics de restructuration du complexe sportif

Dans le cadre de la procédure de consultation des entreprises pour les marchés de travaux concernant la restructuration et l'extension du Complexe Sportif, une consultation avec publication a été lancée via la plateforme Alsace Marchés Publics, avec une publication dans un journal d'annonce légale conformément au Code de la commande publique. Afin d'analyser les offres avant attribution de ces marchés, la Commission communale d'analyse préalable à l'attribution des marchés a procédé adaptée s'est réunie le 09 janvier 2023. Après passage en revue détaillé de l'analyse des offres menée par le maître d'œuvre, la Commission communale d'analyse préalable à l'attribution des MAPA valide ce travail, et propose au Conseil Municipal d'attribuer ces marchés selon le classement établi pour chacun des lots, conformément au résultat obtenu et dont les conclusions sont

détaillées et présentées lors du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal

- DÉCIDE de déclarer sans suite les lots 10, 20 et 21, pour raison économique et budgétaire
- DÉCIDE d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises tels que détaillés et présentés au Conseil Municipal
- DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer et notifier ces marchés aux prestataires retenus.

AFFAIRES FINANCIÈRES

Montant de la subvention accordée aux écoles pour les sorties scolaires

Le Conseil Municipal

- APPROUVE la fixation d'un montant unique de 5,00€ par jour et par élève pour les classes vertes/mer/montagne/découverte.

DOMAINE ET PATRIMOINE

Transfert des Zones d'Activités communales: modalités financières et patrimoniales de transfert

La loi NOTRe, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République a renforcé les compétences de la Communauté de Communes du Pays de Saverne (CCPS), les actions de développement économique sont entièrement de la responsabilité de l'EPIC. Cette loi implique:

- La suppression de l'intérêt communautaire en matière de zones d'activités économiques
- Le transfert à la CCPS des zones d'activités communales et notamment des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires.

Lors de la séance du Conseil Communautaire du 29 septembre 2022, la CCPS a arrêté les conditions financières et patrimoniales pour le transfert de ces zones.

Le Conseil Municipal

- APPROUVE les conditions financières et patrimoniales proposées pour le transfert des Z.A. Eigen à Dettwiller et Z.A. Kochersberg à Saverne à la CCPS, conditions arrêtées par le Conseil Communautaire
- CHARGE Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération au Président de la CCPS
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Démarrage des travaux du complexe sportif

Le début des travaux du COMPLEXE SPORTIF approche ; les derniers échanges avec le maître d'œuvre permettent d'être confiants pour un lancement des marchés de travaux au 1^{er} mars 2023, et un démarrage effectif début avril.

À noter que les semaines passées ont mobilisé la municipalité pour finaliser les dernières demandes de subventions, y compris pour de nouvelles aides mobilisables à partir de janvier 2023. Faut-il rappeler que pour des investissements de cette ampleur, il s'agit d'optimiser toutes les recherches de financements. Pour mémoire, porter un programme de cette ampleur sans cofinancements conséquents, c'est priver la commune de moyens d'agir à l'avenir sur d'autres projets très attendus à déployer dans les prochaines années.

Prochaine étape, déménagement du matériel

Entre le 1^{er} et le 17 mars, chaque association se charge de mener l'inventaire de son matériel. Entre le 13 et le 17 mars le stockage « chantier » sera organisé avec étiquetage sur chaque objet. Le matériel non affecté ne sera pas réinstallé dans le gymnase rénové à la fin des travaux.

Limiter la durée des désagréments

Ce projet de grande ampleur pour une commune de notre taille ne se fera pas sans gêne pour les usagers habituels. Néanmoins, la situation dégradée de ce complexe sportif ne nous permet plus de reporter ces travaux. Bien que nous soyons convaincus de pouvoir compter sur la compréhension des usagers habituels, nous cherchons à limiter la durée de ces désagréments. C'est ainsi que le planning a, par exemple, été calé pour limiter les fermetures principales hors des périodes hivernales.

Pour les prochains mois, nous vous prions de nous excuser pour les désagréments causés, il va falloir considérer cette situation avec patience, mais nous ferons au mieux pendant cette période de grand chantier qui est prévue d'avril 2023 à septembre 2024.

En vous remerciant par avance pour votre compréhension, n'hésitez pas à revenir vers nous pour tout complément d'information (info@dettwiller.fr).

Emplois Saisonniers !

Vous avez la possibilité de poser votre candidature pour un emploi saisonnier pour Juillet et Août 2023, en envoyant à l'adresse v.foselle@dettwiller.fr

les documents suivants, avant le 1^{er} juin 2023 :

- Lettre de motivation
- CV

Dès 16 ans, plusieurs postes au service technique pour des travaux d'entretiens tels que la tonte, le débroussaillage, le balayage, ...

Mise à jour de la liste électorale

En cas de changement d'adresse dans la même commune (déménagement), il y a lieu de nous faire parvenir :

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Ci-dessous la liste des justificatifs de domicile acceptés :

- Facture de téléphone (y compris de téléphone mobile)

- Facture d'électricité ou de gaz
- Facture d'eau
- Quittance de loyer ou titre de propriété
- Bulletin de salaire ou titre de pension
- Redevance d'enlèvement des ordures ménagères
- Avis d'imposition ou certificat de non-imposition

- Justificatif de taxe d'habitation
- Attestation ou facture d'assurance du logement
- Relevé de la Caf mentionnant les aides liées au logement
- Le cerfa 12669*02 (à télécharger sur internet). N'oubliez pas de cocher la case « inscription suite à déménagement dans la même commune » (cadre 2).

Vous envisagez de réaliser des travaux ?

Quelles sont les démarches à effectuer auprès de la mairie ?

L'extension de votre maison d'habitation ou le changement de vos menuiseries ne nécessitent pas les mêmes formalités au titre du droit des sols. Il est donc important de bien s'informer sur les règles d'urbanisme en vigueur sur le territoire communal afin d'aménager et de construire en toute sérénité.

Selon la nature et l'importance des travaux à réaliser, il conviendra de déposer soit :

- Un dossier de déclaration préalable [Exemples* : la construction d'un abri de jardin d'une surface ou emprise au sol comprise entre 5 m² et 20 m² / la mise en place d'une piscine avec un bassin compris entre 10 m² et 100 m² / la modification de l'aspect extérieur (porte, fenêtres, volets...) / l'édification d'une clôture]
 - Une demande de permis de construire [Exemples* : la construction d'une maison individuelle d'habitation / d'un immeuble d'habitation / la mise en place d'une piscine avec un bassin supérieur à 100 m² / la construction d'un garage indépendant d'une emprise au sol supérieur à 20 m²]
 - Une demande de permis d'aménager [Exemples* : l'aménagement d'un lotissement à vocation d'habitation avec création de voies, d'espaces ou d'équipements propres au lotissement, communs à plusieurs lots à la charge du lotisseur / la division en vue de construire située dans les abords des monuments historiques]
 - Une demande de permis de démolir [Exemple* : exigé préalablement à la démolition partielle ou totale d'une construction]
- *liste non exhaustive

Réaliser des travaux sans autorisation, quels risques ?

Construire ou modifier un bâtiment sans en avoir obtenu l'autorisation au préalable constitue une infraction pénale, passible de sanctions conformément à l'article L.480-4 du Code de l'urbanisme :

- Une amende comprise entre 1200€ et 6000€ par mètre carré de surface construite ;
- Si l'infraction est constatée en cours de travaux, l'autorité compétente peut ordonner l'interruption de ceux-ci ;
- Dans le cadre d'une procédure pénale, il pourra être ordonné la mise en conformité des lieux ou celle des ouvrages avec les règlements, l'autorisation ou la déclaration en tenant lieu, soit la démolition des ouvrages ou la réaffectation du sol en vue du rétablissement des lieux dans leur état antérieur.

La commune de Dettwiller a adhéré à la mission Conformité et Contrôle en application du droit des sols (ADS) de l'ATIP permettant ainsi de bénéficier d'un accompagnement juridique et technique dans la mise en œuvre de la Police de l'urbanisme sur le territoire communal. Cet accompagnement se traduit notamment par des contrôles réguliers sur le ban de la commune, suite au dépôt de la Déclaration Attestation l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) et suite à des constats/signalements.

Le document d'urbanisme en vigueur (PLU/PLUi, Carte communale) est disponible ici : diffusion.atip67.fr

Le Service urbanisme de la commune de Dettwiller vous accueille les lundis, mardis, vendredis de 9h à 12h et de 16h à 18h. Les mercredis de 8h à 12h et de 16h à 18h.

Liens utiles :

- <https://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>
- <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>
- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>
- <https://appli.atip67.fr/guichet-unique/Login/Particulier> (il s'agit du portail de dépose en ligne des demandes d'urbanisme)

40 ans de sapeur-pompier André FEIDT

"Un grand merci à l'ensemble des pompiers bénévoles qui œuvrent au quotidien pour la sécurité et le bien-être de la population sans oublier les anciens membres."



L'engagement de sapeur-pompier était, en quelque sorte, une tradition familiale. Mon père et mon grand-père et plusieurs de mes oncles faisaient déjà partie du corps des sapeurs-pompiers de Dettwiller.

Moi, j'y suis entré en 1983. J'avais 23 ans quand un des encadrants des pompiers m'a sollicité alors que j'avais intégré depuis quelques mois l'équipe technique de la commune. « Tu es sur place, tu connais les moyens de la commune et c'est

toujours avantageux d'avoir les gars de l'équipe technique dans nos rangs. » Ça m'a semblé cohérent et j'ai franchi le pas.

A l'époque, les Anciens et les gradés encadraient et formaient les jeunes recrues. Je me rappellerai toujours de ma première intervention sur un gros feu de benne en pleine nuit dans une des usines Adidas de la localité. J'avais le trac et peur de mal faire. Adam Jean-Claude, un des anciens sous-officiers qui est décédé en 2014, m'a pris en main. Il m'a mené et m'a fait établir une alimentation en eau pour l'équipe qui a éteint le feu. Je le remercie encore aujourd'hui de m'avoir chapeauté et aidé cette nuit-là. Il m'a fait comprendre que même si chacun doit savoir faire le job qui lui est dévolu dans l'engin qui part en intervention, il fait partie d'une équipe, d'un corps où les plus aguerris soutiennent et aident les nouveaux venus pour atteindre le but des pompiers : la sauvegarde des personnes et des biens. Dans les vingt dernières années, avec l'expérience acquise entre-temps, j'ai essayé de faire de même pour les jeunes qui se sont engagés chez les pompiers. Ils ne sont plus tous pompiers à Dettwiller, mais quand je les revois en intervention ou en formation, ils me témoignent toujours une grande amitié et de la reconnaissance, même quand ils me chambrent et m'appellent « Vieux ».

A mes débuts, les pompiers communaux étaient surtout sollicités pour des feux, des inondations ou encore des tempêtes. J'ai une anecdote où lors d'une crue de la Zorn, avec un équipier, nous sommes entrés dans une cave rue de Saverne avec plus d'un mètre d'eau. C'était pour sauver le contenu d'un congélateur rempli des victuailles pour la confirmation du fiston deux semaines plus tard.

Aujourd'hui, les missions et le statut des pompiers ont évolué. Les pompiers ne sont plus seulement locaux ; ils font partie du Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin. Les besoins en secours à personne, les formations au secours routier et aux nouveaux risques dans les bâtiments et pour l'environnement ont grandement modifié le métier des pompiers volontaires. Les interventions les plus fréquentes sont maintenant du secours à victime. On répond à des détresses plus ou moins graves. On peut souvent aider, sauver ou préserver des personnes. On a quelquefois malheureusement « perdu des victimes », comme nous disons. Ça m'est encore arrivé en 2022 et ça m'a secoué. L'uniforme des pompiers n'est pas une armure étanche aux émotions. Le plus dur, quand on intervient sur son propre secteur, c'est qu'on risque de vivre ça avec des connaissances.

J'ai vécu ça deux fois avec des amis de mes enfants victimes d'accidents de la route et ça a été terrible à encaisser. Le support que nous apporte dans de telles circonstances les médecins du SAMU ou les psychologues du SDIS est important pour nous, mais aussi et surtout l'esprit d'équipe, la camaraderie et l'amitié de nos collègues pompiers. Cette amitié nous permet de souder l'équipe et de surmonter des moments difficiles. L'Amicale des sapeurs-pompiers que je préside depuis 2019 a pour tâche de cultiver cette amitié et la camaraderie dans nos rangs. Soutenir les familles des pompiers, leur permettre de lâcher du lest et de prendre du bon temps pour qu'ils se sentent bien dans leur peau de pompier est l'objectif principal. Nous voulons également contribuer à éveiller des vocations, pour remplacer les anciens bientôt sur le départ et garder une section de pompiers à Dettwiller. Je suis optimiste, ça marchera.

Dès 2023, nous allons aussi mettre en place des formations de secourisme à Dettwiller pour créer un réseau de « Bons Samaritains » capable de dispenser les gestes de premiers secours.

Je pense que ma future retraite de pompier sera bien remplie.

André FEIDT





Naissances

- 29/12: Artémis fille de Eline ROGIER et Jordan ROIMARIER
- 06/01: Lino fils de Coraline PERRIN et Loïc TARONI
- 13/01: Anna fille de Charlotte HENIQUE et Jérémy GUTH
- 07/02: Benjamin fils de Cyndie SIKLI et Geoffrey WITTMANN
- 10/02: Maï-Lan fille de Alisson GINTZ et Florent PEIGNE

	2021	2022
Naissances	24	10
Décès	29	34
Mariages	7	14
Pacs	4	5

Décès

- 28/12: Marguerite FLECK (93 ans)
- 30/12: Serge HEILIG (75 ans)
- 16/01: Jean-Jacques BRUCKER (89 ans)
- 29/01: Marthe BRUNET née GANTZER (96 ans)
- 01/02: Claude RESCH (94 ans)
- 11/02: Christiane BERRY (88 ans)
- 27/02: Jeanne SCHILD née KEIM (82 ans)

Pacs

- 17/01: Manon ARNOLD et Alexis GOUINEAU

Grands Anniversaires

Depuis la parution du dernier bulletin, plusieurs personnes ont eu la joie de fêter respectivement leurs 90 et 95 ans.



M. Léon WEISSENBACH (95 ans) Mme LALY Anne (90 ans) Mme FEIDT Marie-Thérèse (95 ans) Mme Liliane SOLT (90 ans)

Nous leur souhaitons ainsi qu'à Marthe GSTALTER (90 ans), Annie LUDWIG (90 ans) de pouvoir passer encore d'agréables moments entourés de leurs proches.

Anniversaires

Avril

- 02/04: Violette LANTZ née LAPP 85 ans
- 06/04: Francine GANTZER née BURCKEL 85 ans
- 09/04: Lucie KOPP née KAPS 89 ans
- 15/04: Marie MATTER née HAMMANN 89 ans
- 17/04: Jacques LEFEVRE 89 ans
- 21/04: Jean-Jacques WENDLING 87 ans
- 22/04: Cécile FENIN née HAETTEL 88 ans
- 26/04: Emilie SCHAEFFER née HUBER 94 ans
- 26/04: Léon GANTZER 87 ans
- 28/04: Daniel THIEBAUT 88 ans
- 28/04: Raymond DIEBOLT 85 ans
- 30/04: Ernest GRUBER 86 ans

- 05/05: Jacqueline LAUER née WOLFF 92 ans
- 09/05: Anny PETER née DAAB 90 ans
- 09/05: René BENDER 90 ans
- 16/05: Charles DIEBOLT 84 ans
- 22/05: Jacqueline KNOERR née STOFFEL 86 ans
- 29/05: Mireille LARDINAIS née BURCKEL 87 ans

Juin

- 05/06: Marie Thérèse JUCHS née KEIM 96 ans
- 10/06: André LORCH 86 ans
- 11/06: Marie MEYER 95 ans
- 11/06: Charles SIMON 95 ans
- 12/06: Simone DIEBOLT née BOEHM 85 ans
- 15/06: Lucie WOELFFEL née MUCKENSTURM 88 ans
- 17/06: Jean HEINRICH 89 ans
- 21/06: Suzanne TRUMPF née RETTIG 94 ans
- 25/06: Colette WANTZ née BOULOIS 87 ans

Mai

- 03/05: Jean-Claude GERBER 86 ans
- 03/05: Jean FRITSCH 85 ans

Membres fondateurs de la Musique Municipale de Dettwiller



La musique municipale de Dettwiller a été créée le 29/03/1969 par une poignée d'anciens musiciens rescapés des anciennes sociétés de musiques locales disparues et inspirés par la création de musiques municipales de la région.

C'est monsieur Eugène BURCKEL, alors Maire de la ville, qui lança un premier appel à tous les musiciens et à toutes les familles pour soutenir efficacement la création de cette nouvelle entente communale et musicale.

6 musiciens ont répondu à cet appel et ont signé leur adhésion. Le poste de Directeur et Chef de musique a été confié à monsieur Robert LITT de Saverne. Le 29 mars 1969, les statuts ont été adoptés et le premier comité directeur a été élu sous la présidence d'office du Maire, monsieur Eugène BURCKEL.

En novembre 1969, une école de Musique a vu le jour et dont la direction a été confiée à monsieur Robert Litt.

Puis après une restructuration en 1973, des cours d'éducation musicale et d'initiation à la musique ont été ouverts dès le 5 mars 1973 avec comme professeur monsieur Richard SIEGRIST, qui a été chargé à partir du 01/03/1974 des fonctions de Directeur technique tandis que monsieur Charles KIEFFER s'est chargé de l'Administration de l'École en sa qualité de Président.

Après cinq années comme Chef de Musique, monsieur Robert LITT laissa sa place à monsieur Rodolphe WOLFERSTAEDTER, le 25/05/1974, qui céda à son tour la baguette à monsieur Richard SIEGRIST nommé Directeur titulaire de la Musique Municipale de Dettwiller, à compter du 02/01/1975.

En mars 1977, après les élections municipales, monsieur Pierre AMANN succède à monsieur Eugène BURCKEL, ancien Maire et Président Fondateur, en tant que Président de la Musique Municipale. Monsieur André BUSCHENDORF est nommé Président Délégué à compter du 28/04/1977.

Dominique KIEFFER

Composition du Comité Directeur en 1971:

- Président: BURCKEL Eugène, Maire
- Vice-Présidents: LAUS Charles Frédéric, AMANN Pierre
- Directeur: LITT Robert
- Sous-Directeur et secrétaire général: KIEFFER Charles
- Secrétaire général-adjoint: LITZELMANN Charles
- Trésorier généra: BRAUN René
- Trésorier général-adjoint: FRITSCH Jean
- Chef de clique: GOLDSTEIN Joseph
- Bibliothécaire: DUSCH Charles
- Chef du matériel: SPIEGLER Charles
- Porte drapeau: SCHNEIDER André
- Assesseurs: ADAM Jean, NIEDERST Joseph, SCHWEITZER André, FEIDT Joseph, SCHMITT Michel, BOEHM Jean-Paul.
- Délégués du Conseil Municipal: WITTER Jean, FEIDT Aloyse

Comité d'honneur:

- Président Fondateur: M. BURCKEL Eugène
- Directeurs d'Honneurs MM LITT Robert, WOLFERSTAEDTER Rodolphe
- Membres d'Honneurs: MM ADAM Jean, BENAVENTE Adolphe, BOEHM Jean-Paul, HOMMES Adolphe, MOEBS Charles, SCHNEIDER Emile, SPIEGLER Charles et STREICHER Ernest,



Jardins partagés et arbres fruitiers

un projet participatif

« Au fil de l'eau » même en hiver



Il y a un an, le projet des « jardins partagés » sur l'île de la Zorn a doucement pris racine.

Après quelques moments conviviaux de travail collectif, une première récolte prometteuse a motivé les bénévoles. C'est donc dans la continuité de ces actions que le choix a été fait de préparer l'avenir et les récoltes des générations futures ; en effet, planter une quinzaine d'arbres fruitiers sur le site de l'île de la Zorn, quelle belle action pour mieux préparer le manger local et sain des générations futures !

C'est donc tout naturellement que le collectif des jardiniers a sollicité les collègues de l'association des arboriculteurs de Dettwiller et environs pour

comprendre et apprendre les gestes et savoir-faire en termes de plantations de fruitiers. Que Pierre Litzelmann et toute son équipe soient remerciés pour leur implication dans ce beau projet. Travailler aujourd'hui pour faire germer les graines d'une alimentation saine, durable et les circuits courts voilà l'ambition de ce projet. Faire ensemble, partager et apprendre à jardiner dans le respect de l'environnement et des autres. Pour un projet participatif et citoyen, n'hésitez pas à vous engager !

Si vous souhaitez participer à ce beau projet:
info@dettwiller.fr ou par téléphone à la mairie

Grilles et regards des caniveaux

que les routes ne soient pas inondées et restent praticables.

Aussi, les eaux usées provenant de nettoyage de cour, d'outils, de voiture ne doivent pas y être déversées. Idem pour les déjections canines. Les eaux usées qui y sont déversées parviennent directement aux cours d'eau et constituent des pollutions. Pour rappel, la nappe phréatique par-

ticipé à 70% à notre eau potable, mais les cours d'eau y participent à 30%. De trop nombreuses communes ont une eau potable de qualité médiocre, voire mauvaise.

Soyons tous sachants et acteurs.

Sophie FRITSCH



Il est important de rappeler que les regards situés le long des routes/trottoirs ne sont pas raccordés à la station d'épuration.

Ces regards d'eau pluviale ont pour fonction de faire parvenir dans les meilleurs délais les eaux de pluie en cas de forte pluie afin

Classe numérique

Remise officielle de la « classe numérique mobile » à l'école élémentaire

Jeudi 26 janvier 2023, Monsieur Zimmermann, maire de Dettwiller et Madame Bagot, directrice de l'école élémentaire, ont accueilli Monsieur Vidons, Sous-Préfet de l'arrondissement de Saverne, Madame Muller, maire de Gottesheim, Madame Poiret, Inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Saverne, Monsieur Zeyringer, Inspecteur de l'éducation nationale, adjoint au premier degré au responsable du site de Strasbourg Délégation Régionale Académique du Grand Est, Mme Sandrine Kapp représentante des parents d'élèves (vice-présidente de l'APED chargée de l'école élémentaire), Monsieur Sengler, les adjoints au maire, les conseillers municipaux de la commission scolaire ainsi que les autres acteurs locaux ayant œuvré à la mise en œuvre de ce projet.

M. le Sous-préfet, les maires des deux communes et les inspecteurs ont pu remettre cette nouvelle « classe numérique mobile » aux élèves et à leurs enseignants et directrice de l'école élémentaire de Dettwiller Rosenwiller Gottesheim.

Cette classe mobile est composée d'un chariot permettant de déplacer l'équipement complet de classe en classe. Cet outil comporte des ordinateurs portables à écran tactile pour une classe complète, un chariot permettant leur recharge simultanée et un système wifi lié afin d'activer la mise en route du réseau sans fil uniquement lors de l'usage de cette classe numérique.

Ce projet porté par la commune de Dettwiller a été cofinancé par l'Etat via le ministère de l'Éducation nationale dans le cadre d'un appel à projet « France Relance » auquel la municipalité a répondu. C'est ainsi que notre école a bénéficié d'une subvention de 21 000€ pour un investissement global de 40 482€.

M. Boehm en tant qu'adjoint aux affaires scolaires a pu remercier l'ensemble des acteurs du projet et notamment M. le Sous-préfet et les inspecteurs du ministère pour ce cofinancement bienvenu de l'ordre de 50%.

Grâce à l'ensemble des acteurs et partenaires de ce projet et du déploiement réussi de cet équipement, notre école est « à la pointe en matière d'outils numériques » selon les propres termes partagés par Madame Bagot.

Lors de cet événement, les jeunes écoliers ont d'ailleurs partagé un bel enthousiasme et sont ravis de ce nouveau matériel qui arrive en même temps que la fibre dans notre école ; ils pourront à l'avenir travailler avec des outils de grande qualité sur différents supports pédagogiques.

Permettre à tous les enfants d'apprendre l'usage de ces outils incontournables et cela dans un environnement sécurisé, bienveillant et vigilant.

Créer par ce projet une équité d'accès à des outils numériques modernes et accessibles à tous les élèves de notre école, voilà l'objectif partagé entre tous les partenaires pour ce bel investissement.



Caritas Alsace

Une aide de proximité

Caritas Alsace compte cinq équipes dans la zone « Nord-Ouest » de l'Alsace. En 2021, les 116 bénévoles de ce secteur ont aidé 232 familles en situation de pauvreté. Plus que jamais, faire un don à Caritas Alsace, c'est aider à côté de chez soi.



Le territoire est parmi les plus avancés dans le domaine de l'aide à une alimentation digne pour tous. À Hochfelden et dans l'équipe du Kochersberg-Ackerland, nos bénévoles proposent des colis et des paniers solidaires, avec près de 14 tonnes de nourriture distribuées par ces deux équipes en 2021.

Des liens ont été tissés avec des agriculteurs pour fournir des produits locaux et de qualité aux bénéficiaires. Outre l'aide alimentaire, qui a concerné 92 familles en 2021, le secteur est particulièrement dynamique dans le domaine des solidarités familiales, avec 14 enfants qui ont pu partir en vacances dans des familles d'accueil bénévoles, et 6 familles accueillantes dans le secteur.

À Marlenheim, l'équipe a aidé 21 familles en situation de précarité, et a vu la renaissance d'un groupe participatif, pour briser la solitude. L'équipe implantée en Alsace Bossue a vu la naissance d'une nouvelle activité en lien avec le centre de détention d'Oermingen : les bénévoles, qui ne connaissaient pas le monde carcéral, ont été frappés par la détresse et la grande précarité qui touchent certains prisonniers.

L'équipe de Saverne dispose désormais d'un local rénové qui permet aux bénévoles et aux personnes reçues un accueil dans de bonnes conditions. Enfin, à Marmoutier, une équipe, d'ordinaire très engagée dans la thématique des vacances pour les personnes en situation de précarité, s'est mobilisée pour un accueil d'urgence de cinq familles réfugiées venues d'Ukraine. Vous l'avez compris, nos actions sont variées et il y a forcément une équipe de Caritas Alsace près de chez vous !

Nos équipes sont bien entendu à la recherche de nouveaux bénévoles pour prendre part aux projets et proposer de nouvelles activités solidaires. En quelques clics, trouvez l'équipe la plus proche de chez vous sur notre nouveau site internet www.caritas-alsace.org

Don sécurisé sur notre site ou par chèque à l'ordre de Caritas Alsace, 5 rue St-Léon, 67082 Strasbourg Cedex. Chaque don donne droit à une réduction d'impôt de 75% : un don de 100€ ne coûte plus que 25€ après impôt.

Gautier TRABER
Chargé de communication

Caritas recherche des familles pour accueillir un enfant cet été

Faute de moyens, de nombreuses familles ne peuvent pas partir en vacances.

Caritas Alsace propose aux enfants de familles qu'elle accompagne tout au long de l'année de partir quelques jours dans des familles de vacances bénévoles.

Pour ces familles volontaires, pas besoin de prévoir un programme extraordinaire : le seul fait de changer d'air quelques jours permet aux enfants de rompre avec leur quotidien.

Alors, si vous êtes disponibles entre le 10 et le 24 juillet, ou entre le 24 juillet et le 4 août, accueillez un enfant chez vous pour les vacances !

Les équipes de Caritas accompagnent les familles volontaires avant, pendant et après le séjour.

Pour plus d'informations, contactez Caritas avant le 15 avril au 06 25 22 34 49 ou par mail afv@federationcaritasalsace.org – infos sur caritas-alsace.org et sur Facebook : « AFV Caritas ».

Journée internationale de l'épilepsie

Le 13 Février se tenait la Journée Internationale de l'Épilepsie.

L'épilepsie en 3 chiffres :

- *2^e maladie neurologique chronique dans le monde.
- *110 personnes par jour, en France, font leur 1^{ère} crise d'épilepsie dont :
- *50% ont moins de 10 ans.

Bousculons les préjugés dans le milieu scolaire, professionnel et social.

Au nom de la délégation Grand Est et Épilepsie France, je tiens à remercier pour leur engagement : Le conseil municipal, Leila pour la diffusion de l'événement... Et les petites mains de mesdames les décoratrices !

Martine LENHARDT

À noter !

Groupe de discussion Babelstüb

Espace-temps conçu pour permettre à chaque proche aidant de partager son expérience, de bénéficier d'un temps d'écoute et d'expression, de ne pas rester seul face à ses interrogations ou ses doutes, ou tout simplement de prendre un temps pour soi.

Animé par Martine Haby, psychologue.

- Mardi 11 avril** Comprendre les différents troubles cognitifs qui entraînent la dépendance.
- Mardi 9 mai** Comment gérer les émotions qui nous submergent ?
- Mardi 13 juin** Promenade à définir

Ancienne école de Rosenwiller
17 rue Principale
Inscriptions en Mairie
au 03 88 91 40 21 ou par mail info@dettwiller.fr

de 14h à 16h

Escape Game à la Bibliothèque

À l'occasion de la 7^e édition des Nuits de la Lecture, la bibliothèque a organisé un Escape Game « Tous contre Cornebidouille ».



Une course contre la montre pour trouver la formule magique afin de ratatouiller Cornebidouille.

Trois groupes d'enfants se sont confrontés, à travers des énigmes, pour trouver au fur et à mesure les indices. Après maintes épreuves, les groupes ont dû se rallier, afin de rechercher la dernière cachette, où se trouvait la formule magique et faire disparaître la sorcière Cornebidouille !

Un superbe moment de rires, complicités ; merci aux enfants d'avoir joué le jeu ! Un prochain escape game est en cours de réflexion...



DETTWILLER

GRAND
NETTOYAGE
DE PRINTEMPS

Rendez-vous à 9h
PLACE DE LA GARE
SAMEDI 25 MARS 2023

N'oubliez pas vos gants et votre gilet de sécurité.

Suivi d'un moment de convivialité.

APED - Collecte de papiers

L'Association des Parents d'Élèves de Dettwiller et environs (APED) pour l'école élémentaire de Dettwiller organise, dans la semaine du 27 mars au 03 avril 2023, une opération « récup de papiers », ouverte à tous.

Le but est de collecter un maximum de papiers dans la benne déposée aux ateliers municipaux, rue de la haute montée à Dettwiller à partir du lundi 27 mars 2023. Les habitants désireux de se débarrasser de leurs papiers, journaux et autres magazines peuvent les déposer directement dans la benne.

La société TRANSMETAUX procédera à l'enlèvement de la benne lundi 03 avril 2023. Elle rémunérera l'APED au prix du marché par rapport au tonnage de papiers récupérés. L'argent ainsi récolté servira au financement de matériels pour les classes ou des sorties scolaires.

En plus de la dimension financière, cette opération contribue à un objectif pédagogique, à l'intention des enfants et de leurs familles, sur le tri et le recyclage.

À noter !

Une collecte dans les rues de Dettwiller, Rosenwiller, Gottesheim et Lupstein sera effectuée, le samedi 1^{er} avril 2023 entre 8h et 12h.

À noter !

MUSIQUE MUNICIPALE DE DETTWILLER

CONCERT DE PRINTEMPS

SAMEDI 15 AVRIL 2023 à 20h15
FOYER ST JACQUES à DETTWILLER

Ensemble Vocal et Orchestre d'Harmonie
Direction : Richard SIEGRIST
Soliste : Lucas MOREEL : cor des Alpes

Avec la participation de la classe d'orchestre de l'École de Musique Direction : Natacha KAUFFENSTEIN

BILLETTERIE ET RESERVATION
Tabac - Presse de l'Ancienne Gare Dettwiller
Tél. 03 88 71 93 73

Adulte : 9 € - étudiants / enfants à partir de 14 ans : 5 €

Places numérotées

Marché du dimanche

8h à 12h
Cour de l'école



Votre marché sera fermé le 9 avril (Pâques)

Don du sang

Quel plaisir de vous retrouver !

Le mardi 25 avril de 17h à 20h au Foyer St-Jacques

Pour donner votre sang, vous devez :

- Être âgé(e) de 18 à 70 ans
- Peser au moins 50kg
- Être reconnu(e) apte au don lors de l'entretien préalable au don
- Être muni(e) d'une pièce d'identité avec photo

Marché de
Printemps

Dimanche 16 avril
10h - 16h

Cour de l'école

DETTWILLER
ROSENWILLER

Messti

Inscription braderie/brocante

A l'occasion du traditionnel Messti, la braderie/brocante se tiendra le dimanche 27 août.

Demander le formulaire d'inscription par mail à l'adresse suivante : info@dettwiller.fr



À la fin du prélèvement, prenez le temps nécessaire de la Pause A+ (20 min) pour bien récupérer après votre don.

C'est le moment d'apprécier notre collation en compagnie d'autres donneurs et de bénévoles et de vous détendre sous l'œil bienveillant et attentif de notre équipe.

REPAIR CAFE

Réparer ensemble les objets abîmés ou cassés

QUELS OBJETS APPORTER ?

- ✓ Petit électroménager
- ✓ Objets tranchants à affûter
- ✓ Matériel informatique
- ✓ Vélos
- ✓ Réparation de vêtements
- ✓ Autres

OÙ ? QUAND ?

- ✓ Samedi 13 mai
- ✓ Salle socio-éducative

HORAIRES

9h30-11h30 et 13h30-16h00



Réparer pour ne pas jeter !

Marche nocturne du 04 février

Quoi de mieux qu'une soirée de pleine lune pour organiser une marche nocturne ?

C'est dans une ambiance très décontractée que 85 marcheurs se sont donnés rendez-vous le 04 février à 17h pour cette 13^e édition de la marche de nuit organisée par la Liberté et avec le soutien de la Commune de Dettwiller. Les participants ont pris le soin de s'équiper de bonnes chaussures et d'une lampe frontale pour pouvoir profiter au mieux du parcours.



Le départ a été donné à 18h05 après un briefing sur les consignes de sécurité. Au programme une balade de 7km entre la Speck, le Gebel et la Heid. À mi-parcours, une petite pause s'est imposée avec ravitaillement à base d'un bon jus de pomme chaud local et d'un excellent vin chaud préparé par la gardienne de la recette.

Les gens sont venus en famille ou en groupe et « ce n'est pas un peu de boue qui va arrêter les vrais marcheurs ». Un régal de voir les joues rougies par le froid à l'arrivée dans la salle de la Liberté, avant d'attaquer la soupe de pois et les saucisses préparées par le maître des lieux.

Bravo à tous les jeunes de 4 à 85 ans qui ont bravé la petite boue et les hauteurs du village. Merci à tous les accompagnateurs et guides qui ont sécurisé le groupe des marcheurs et ont permis d'éloigner les loups garous...



L'Echoppe

Qui sommes-nous ?



Une petite association de bénévoles ayant à cœur d'animer une épicerie culturelle et solidaire ouverte à toutes et tous et pour tous les budgets.

Ce lieu s'adresse à tout le monde, vraiment ! Venez découvrir en prenant juste une boisson ou un petit goûter, seule ou en famille ! Nous souhaitons encourager les rencontres locales et la diversité.

L'Echoppe propose, à des prix adaptés*, des produits frais de saisons issus des fermes et producteurs partenaires, des épices, jus, miels, bocaux et aussi des savons et objets décoratifs des artisans locaux. L'Echoppe

c'est aussi un café associatif et une cuisine ! Ils sont dédiés à des moments de partage et de rencontres dans une ambiance joyeuse et décontractée. Vous pourrez vous inscrire aux prochains cours de cuisine, ateliers de confection « maison », ateliers « bien-être », ou ateliers artistiques et vivre avec nous des événements tels que concerts, spectacles, rencontres festives (fête de la musique, karaoké, ...).

Notre envie est de permettre l'accès à tous les publics à une alimentation locale et savoureuse, de favoriser l'engagement de chacun dans un projet humain et écologique, en prenant soin des autres et de soi et en tissant un lien chaleureux entre les habitants.** Lutter ensemble contre l'isolement et protéger le vivant.

Les adhérents de l'association sont acteurs du projet pour une épicerie en auto-gestion pleine de créativité ! Nous faisons appel à toutes vos bonnes idées et compétences !

À samedi prochain !

* Les produits sont proposés à un tarif social pour les personnes en difficulté financière, sur un temps donné.

** L'Echoppe fait partie du Réseau ANDES (Association Nationale de Développement des Epicerie Solitaires), 1^{er} réseau national avec plus de 420 épicerie sociale et solitaires. Innover pour l'insertion durable autour d'une alimentation de qualité pour tous. <https://andes-france.com/andes/bienvenue/> partage-entraide-convivialité-mixité-écologie-sobriété

Nous visiter: 15 rue de la Gare 67490 Dettwiller

Nous soutenir: <https://www.helloasso.com/associations/l-echoppe>

Nous écrire: lechoppe67@courriel.eco

U.M.P.S 67

Unité Mobile de Premiers Secours du BAS-RHIN

7 rue du travail
67490 Dettwiller-Rosenwiller
67@umps.fr 06 86 81 08 69

Nous recrutons !

Pour eux, pour vous, pour nous

Rejoignez-nous !

<https://facebook.com/umps67>

umps_67

Unité Mobile de Premiers Secours du Bas-Rhin

L'U.M.P.S.67 est toujours à la recherche de bénévoles pour étoffer son équipe de secouristes.

L'association prend à sa charge votre formation dans le domaine des secours (PSE1/PSE2) en échange d'une présence sur les postes de secours qu'elle est amenée à organiser pendant l'année.

Des moments de manœuvres, de cohésion et de participation à la vie locale font également partie de la vie de l'association.

Intéressé ? 67@umps.fr

Le salon du flipper



A vous tous qui avez fait partie des 1700 personnes présentes au 1^{er} salon du flipper et jeux de café en ce dernier week-end de janvier...

A chacun d'entre vous pour le prêt d'une rallonge, d'une table ou autre et pour votre savoir-faire en cuisine et votre patience à la vaisselle...

A la commune de Dettwiller pour son aide et son soutien dès le début de l'aventure... Aux exposants qui ont partagé leur passion et mis leurs précieuses machines à disposition...

Pour vos sourires et vos encouragements, vos yeux qui pétillaient et la foule de souvenirs évoqués...

L'équipe de la Ludette vous dit: MERCI! et vous donne rendez-vous pour la seconde édition en 2025... Restez connectés!



MERCI !!!



À noter!

Quelques infos pour les animations à venir :

Soirées jeux : tous les 1^{er} vendredi du mois en salle socio-éducative à partir de 20h la prochaine aura lieu le 3 mars

En raison du week-end de Pâques: la soirée jeux du 7 avril est déplacée au 14 avril et commencera à 19h : soirée spéciale jeux de cartes avec initiation à la belote et au tarot

Après-midis jeux:
Pendant les congés de printemps: les 22 et 29 avril de 14h à 17h salle de la bibliothèque

**C'est gratuit, c'est joyeux !
Bienvenue à tous...**



Vente carte de membres Amicale Zorn Ried

La distribution des cartes de membres est fixée aux samedis 22 avril et 17 mai au chalet de la Speck.

Rappel à la loi sur la circulation des véhicules à moteur

ATTENTION
Circulation des véhicules à moteur

INTERDITE
toute l'année en dehors des chemins

CODE DE L'ENVIRONNEMENT
Amende de 5^e classe
(art.L.362-1 du code de l'environnement)

Yannick REICHHART
Président Zorn Ried



Club patrimoine Dettwiller

Le club Patrimoine a récemment hérité de documents destinés à la destruction suite à la vente d'une maison.

Rémy Phillipps, président du Club Patrimoine, a trié et scanné les documents et les photos ainsi reçus, entre-

autres des photos et des factures datant d'entre les 2 guerres.

Georges Huber meurt en 1943 à 61 ans et Paul Cassowitz en 1952 à 42 ans. La fabrique de chaussures ferme ses portes.

Georges Huber s'était marié à Strasbourg le 15 mai 1909 avec Marie Schneider de Dettwiller qui avait travaillé dans la manufacture de chaussures Roth rue de la Haute Montée.

Le Club Patrimoine lance un appel à toutes les personnes possédant de vieilles photos et documents, qui étoffent l'histoire de Dettwiller.

Ils peuvent les déposer au musée 2a rue du Moulin tous les lundis matin ou téléphoner au 06 06 67 36 97

Dettwiller au XX^{ème} siècle comptait une vingtaine de fabriques de chaussures dont l'une d'elles située 9 rue des Vosges créée par Georges Huber. Parmi ces documents, une publication légale du 12 mars 1938 nous renseigne sur cette société dont les associés étaient Georges Huber, Paul Cassowitz, Xavier Roll et Joseph Linder.



Samstag, den 12. März 1938.
Étude J.-N. RIFF, Contentieux,
37, rue Jacques-Kablé, à Brumath (Bas-Rhin).
Publication légale.
Aux termes d'un acte sous seing privé du 10 mars 1938, enregistré à Saverne le 10 mars 1938, sous volume 100, folio 55, No 32, il a été formé entre les sieurs:
1) *Huber Georges*, cordonnier, 9, rue des Vosges, à Dettwiller;
2) *Cassowitz Paul*, cordonnier, 9, rue des Vosges, à Dettwiller;
3) *Roll Xavier*, cordonnier, 44, rue des Vosges, à Dettwiller;
4) *Linder Joseph*, cordonnier, 7, rue du Jeu-des-Enfants, à Dettwiller,
une société à responsabilité limitée, ayant pour objet la fabrication de chaussures, et généralement toutes opérations commerciales, industrielles et financières se rattachant à cet objet.
La raison sociale est:
Huber et Cie, S. à r. l.
La durée est illimitée. La société commence le jour de l'inscription de la société au registre de commerce.
Le siège social est à Dettwiller, No 9, Rue des Vosges.
Le capital social est de 30.000,— francs en parts de 500,— fr.
Les associés ont apporté à la société:
1) En nature (machines) 7.500,— fr. M. Huber.
2) En nature (machines) 7.500,— fr., M. Cassowitz.
3) En espèces 7.500,— fr., M. Roll.
4) En espèces 7.500,— fr., M. Linder.
A été nommé gérant le sieur *Huber Georges*, cordonnier, 9, Rue des Vosges à Dettwiller.
En cas de dissolution de la société ou à son expiration, la liquidation sera faite par le gérant.
Deux originaux de l'acte du 10 mars 1938 ont été déposés au Greffe de la Chambre commerciale du Tribunal de 1^{re} Instance de Saverne, le 10 mars 1938.
Pour extrait et publication.
827 RIFF, Contentieux.



Paul Cassowitz né à Marlenheim le 25 mars 1910

il se marie avec Wilhelm Marie Eugénie de Dettwiller.

Le 20 novembre 1936 Paul décède le 8 avril 1952

Paul était champion de France militaire de boxe

(Georges Huber possédait une cordonnerie à Marlenheim a-t-il rencontré Paul ?)

La famille Schneider habitait rue de la Haute Montée

Isidore Schneider originaire de Wingersheim s'est marié en 1886 avec Maria Roll ils ont eu 15 enfants dont Marie qui deviendra la femme de Georges Huber. Une autre fille Johanna se marie avec Georges Kern.

Eugénie la sœur de Georges Huber se marie avec Joseph Wilhelm et leur fille avec Paul Cassowitz. Les 3 associés étaient en famille.



Alfons Kassowitz
nom germanisé pendant la 2^{ème} guerre mondiale.
Il est le frère de Paul Cassowitz fabricant de chaussures à Dettwiller



Manufacture de Chaussures
G. Huber - Dettwiller
(BAS-RHIN)
Rue des Vosges 48
Dettwiller, le

Facture pour M.....



Événements à venir... pour votre plus grand plaisir !

Mars

Vendredi 17 et samedi 18 - 20h15

Théâtre Cie du Marque-Page

Lieu: Foyer Sts Pierre et Paul Hochfelden

Samedi 18 - 9h30 à 17h

Ouverture de L'Échoppe

Lieu: 15 rue de la Gare

Mardi 20 - 20h

Club patrimoine - Section généalogique

Lieu: Musée du Patrimoine

Mardi 21 - 20h15 / Vendredi 24

Samedi 25 et Dimanche 26 - 20h15

Théâtre Cie du Marque-Page

Lieu: Foyer Sts Pierre et Paul Hochfelden

Mercredi 22 - 20h

Bibliothèque municipale - Dictée

Lieu: Salle socio-éducative

Samedi 25 - 9h

Nettoyage de Printemps

RDV Place de la Gare

Dimanche 26 - 16h

Théâtre Cie du Marque-Page

Lieu: Foyer Sts Pierre et Paul Hochfelden

Avril

Samedi 1^{er} - 9h30 à 17h

Ouverture de L'Échoppe

Lieu: 15 rue de la Gare

Mardi 4 - 14h

Club de l'amitié - Skat

Lieu: Salle socio-éducative

Mardi 4 - 16h

Arboriculteurs - Entretien

Lieu: Verger école

Jeudi 6 - 14h

Club de l'amitié - Rencontre mensuelle

Lieu: Salle socio-éducative

Mardi 11 - 14h à 16h

Babbelstüb

Lieu: Ancienne école de Rosenwiller

Mercredi 12 - 9h30

Bébés lecteurs

Lieu: Bibliothèque

Vendredi 14 - 19h

La Ludette - Soirée jeux

Lieu: Salle socio-éducative

Samedi 15 - 9h30 à 17h

Ouverture de L'Échoppe

Lieu: 15 rue de la Gare

Samedi 15 - 20h15

Concert de Printemps

Lieu: Foyer Saint-Jacques

Dimanche 16 - 10h à 16h

Marché du printemps

Lieu: Cour des écoles

Mardi 18 - 14h

Club de l'amitié - Skat

Lieu: Salle socio-éducative

Mardi 18 - 20h

Club patrimoine - Section généalogique

Lieu: Musée du Patrimoine

Jeudi 20 - 12h

Club de l'amitié

Lieu: Restaurant Au Bain à Haegen

Samedi 22 - 14h à 17h

La Ludette - Après-midi jeux

Lieu: Salle socio-éducative

Mardi 25 - 17h à 20h

Don du Sang

Lieu: Foyer Saint-Jacques

Samedi 29 - 9h

Arboriculteurs - Cour de greffage et multiplication

Lieu: Verger école Rue de Strasbourg

Samedi 29 - 14h à 17h

La Ludette - Après-midi jeux

Lieu: Salle socio-éducative

Dimanche 30 - 12h

La Liberté - Repas Paëlla

Lieu: Salle de la Liberté

Mai

Lundi 1^{er} - 9h

Club des Jeunes - Marche

12h - Repas Bœuf à la broche

Lieu: Club house de Rosenwiller

Mardi 2 - 14h

Club de l'amitié - Skat

Lieu: Salle socio-éducative

Mardi 2 - 16h

Arboriculteurs - Entretien

Lieu: Verger école

Jeudi 4 - 14h

Club de l'amitié - Rencontre mensuelle

Lieu: Salle socio-éducative

Vendredi 5 - 20h

La Ludette - Soirée jeux

Lieu: Salle socio-éducative

Samedi 6 - 19h30

Club patrimoine - Concert

Accord-Majeur

Lieu: Musée du patrimoine

Mardi 9 - 14h à 16h

Babbelstüb

Lieu: Ancienne école de Rosenwiller

Mercredi 10 - 9h30

Bébés lecteurs

Lieu: Bibliothèque

Samedi 13 - 9h30 à 17h

Ouverture de L'Échoppe

Lieu: 15 rue de la Gare

Samedi 13

Club patrimoine - Portes ouvertes

Lieu: Musée du patrimoine

Mardi 16 - 14h

Club de l'amitié - Skat

Lieu: Salle socio-éducative

Mardi 16 - 20h

Club patrimoine - Section généalogique

Lieu: Musée du Patrimoine

Jeudi 25 - 12h

Club de l'amitié

Lieu: Restaurant D'Steimuehl à Lampertheim

Samedi 27 - 9h30 à 17h

Ouverture de L'Échoppe

Lieu: 15 rue de la Gare

Juin

Jeudi 1^{er} - 14h

Club de l'amitié - Rencontre mensuelle

Lieu: Salle 1 du Hohgraben

Vendredi 2 - 18h

Ecole maternelle - Fête de l'école

Lieu: Cour de l'école

Vendredi 2 - 20h

La Ludette - Soirée jeux

Lieu: Salle socio-éducative

Samedi 3 - 9h30 à 17h

Ouverture de L'Échoppe

Lieu: 15 rue de la Gare

Mardi 6 - 14h

Club de l'amitié - Skat

Lieu: Salle 1 du Hohgraben

Mardi 6 - 16h

Arboriculteurs - Entretien

Lieu: Verger école

Vendredi 9 - 18h

École élémentaire - Fête de l'école

Lieu: Foyer Saint-Jacques

Samedi 10 et dimanche 11 - 18h

Club des Jeunes - Tartes flambées

Lieu: Club house de Rosenwiller

Dimanche 11 - 9h

La Liberté - Tournoi de fléchettes

Lieu: Salle de la Liberté

Mardi 13 - 14h à 16h

Babbelstüb

Lieu: Ancienne école de Rosenwiller

Mercredi 14 - 9h30

Bébés lecteurs

Lieu: Bibliothèque

Jeudi 15 - 12h

Club de l'amitié

Lieu: Restaurant Le Zollstock - La Hoube

Samedi 17

Arboriculteurs - Excursion

Samedi 17 - 9h30 à 17h

Ouverture de L'Échoppe

Lieu: 15 rue de la Gare

À noter !

*Tous les samedis, les semaines
impaires de 14h à 16h*

Club tricot

Lieu: Salle socio-éducative